

Département de l'Yonne  
**COMMUNE DE GURGY**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 25 janvier 2011.**

Le vingt cinq janvier deux mille onze, à dix neuf heures, **le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de** Madame le maire, Aurélie BERGER.

**Etaient présents** : M. Pierre HERMETEY, M. Jean-Luc LIVERNEAUX, M. François BELARGENT, Monsieur Eric LENOIR, Mme Stéphanie MULLER, M. Patrice GUET, Mme Magali COUM, Mlle Gwenaëlle RAVAUT, M. Cyril CHAUVOT, Melle Stéphanie GAUDIER, M. Jacques SATRE, Mademoiselle Karine CHAUFFOUR, M. Eric MICHEL, Melle Caroline KURTZ.

**Etaient excusés** : Mme Karine CAISSE, M. Laurent CAUCHOIS, Monsieur Didier DOUGY donne pouvoir à Mme le maire, M. Franck SUCHETET donne pouvoir à M. Cyril CHAUVOT

**Monsieur Cyril CHAUVOT est nommé** secrétaire de séance.

**1) Compte-rendu du conseil municipal du 23 décembre 2010**

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2) Information générale**

Madame le maire présente la nouvelle procédure proposée afin de permettre à l'ensemble des élus de travailler sur le dossier, donner leur avis et participer à la décision lorsque le sujet est transversal. Elle propose aux élus de travailler via une pochette nominative diffusée à chaque fois que nécessaire dans les casiers des élus avec une ébauche sur le dossier considéré et des questions sur les points d'interrogation afin que chacun puisse se positionner. Il sera systématiquement annoncé le délai de réponse imparti ainsi que le jour auquel devront être remis les dossiers.

Au delà de la date butoir de retour, une synthèse sera réalisée puis communiquée en commission ou conseil suivant le sujet. Aujourd'hui les deux fiches proposées concernent l'étude sur la faisabilité d'une cantine garderie et une fiche pratique pour l'organisation des manifestations.

**3) Administration générale**

**Délibération n°2011/01 : Délibération autorisant le maire à adhérer après constitution à un groupement de commandes pour l'étude sur l'accessibilité dans les bâtiments et la voirie.**

En application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, chaque commune doit assurer l'accessibilité aux transports publics, aux services publics et de proximité aux personnes handicapées, ce qui implique, pour y parvenir, de faire procéder à une expertise des voies publiques et des bâtiments concernés.

Afin de faire ce diagnostic complet de l'accessibilité des communes aux personnes handicapées un groupement de commandes doit être constitué afin de procéder à la passation de marchés publics pour l'étude sur l'accessibilité dans les bâtiments et la voirie.

**VU:**

-le Code Général des Collectivités territoriales

-le Code des Marchés publics et notamment son article. 8  
-la loi 2005-12 du 11 février 2005 qui prévoit la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et de diagnostics sur les conditions d'accessibilité des Établissements Recevant du Public

**CONSIDERANT:**

- la nécessité de lancer une consultation en vue de faire établir un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics et des diagnostics accessibilité sur certains bâtiments sur la commune;  
- l'intérêt de mutualiser ce besoin avec les communes d'Augy, d'Appoigny, de Bleigny le Carreau, de Branches, de Charbuy, de Chevannes, de Chitry, de Gurgy, de Montigny la Resle, de Monéteau, de Quenne, de Perrigny, de Saint Georges sur Baulches, de Saint Bris le Vineux, de Villefargeau, de Villeneuve Saint Salves, de Venoy et de Vallan, la communauté de l'Auxerrois et le syndicat mixte de l'aérodrome d'Auxerre Branches.

Le Conseil municipal après avoir délibéré,  
Moins la voix de Monsieur Eric MICHEL qui a voté contre:

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de groupement de commande fondée sur les dispositions du code des Marché Publics et notamment son article 8, associant les communes d'Augy, d'Appoigny, de Bleigny le Carreau, de Branches, de Charbuy, de Chevannes, de Chitry, de Gurgy, de Montigny la Resle, de Monéteau, de Quenne, de Perrigny, de Saint Georges sur Baulches, de Saint Bris le Vineux, de Villefargeau, de Villeneuve Saint Salves, de Venoy et de Vallan, la communauté de l'Auxerrois et le syndicat mixte de l'aérodrome d'Auxerre Branches, en vue de l'élaboration d'un PAVE et de diagnostics accessibilité sur certains bâtiments de chaque collectivité;

**AUTORISE** le groupement, ainsi constitué, à lancer une consultation de Marché à Procédure Adaptée destinée à désigner un prestataire pour l'élaboration d'un PAVE et de diagnostics accessibilité sur certains bâtiments de chaque collectivité.

**Délibération n°2011/02 : Résiliation d'un bail rural Gaillard AZ 67 et AZ 69.**

Par courrier en date du 6 janvier 2011, Messieurs Denis et Michel GAILLARD, demeurant Gurgy, demandent la résiliation du bail rural signé le 8 juillet 2002 en ce qui concerne la parcelle AZ 67, lieudit « La Prairie » pour une superficie de 8 238 m<sup>2</sup> arrivé à échéance le 31 décembre 2010.

En revanche, les preneurs souhaitent conserver l'usage de la parcelle AZ 69 dont la location est conclue dans le même bail.

Sur proposition de Madame le maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DECIDE** de résilier à l'amiable le bail rural signé le 8 juillet 2002 en ce qui concerne les parcelles AZ 67 et 69 à la date du 31 décembre 2010,

**DECIDE** d'établir un nouveau bail rural en ce qui concerne la parcelle AZ 69 à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les mêmes conditions que précédemment,

**AUTORISE** Madame le maire à signer l'acte à venir et toutes les pièces s'y rapportant.

**Délibération n°2011/03 : Location d'un pré, parcelles AZ 66 et AZ 67.**

Suite à la demande de Mademoiselle Aurélia PETIT de louer les parcelles AZ 66 et AZ67 d'une superficie respective de 592 m<sup>2</sup> et 8238 m<sup>2</sup>, soit de 8 830 m<sup>2</sup> au total, à usage de pâtures pour une durée de un an à raison de 150.00 " pour l'année.

Sur proposition de Madame le maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**AUTORISE** Madame le maire à signer la convention de location

**Délibération n°2011/04 : Convention de mise à disposition de personnel auprès du CCAS.**

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dans son article 61, prévoit que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissements publics en relevant.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil dont la durée ne peut excéder trois ans. La mise à disposition est prononcée par arrêté de la collectivité.

Le centre communal d'action sociale de Gurgy, requiert pour son fonctionnement, l'intervention d'un agent 2h par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Jusque-lors, le CCAS disposait de son personnel propre. L'agent qui intervient aujourd'hui au CCAS, en remplacement du titulaire en congé parental, intervenait déjà au préalable sur la commune. Aussi afin de limiter les documents de gestion de cet agent, contrat, paie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

**APPROUVE** la mise à disposition partielle d'un agent de Gurgy au profit du CCAS pour une durée de trois ans renouvelable. Il est précisé que le CCAS remboursera à la collectivité la rémunération de l'agent mis à disposition, ainsi que des contributions afférentes.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition, celle-ci donnant lieu à des arrêtés individuels de mise à disposition.

**Délibération n°2011/05 : Voyage scolaire 2011 COCICO.**

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal de septembre 2010, les élus avaient donné leur accord de principe pour le financement d'un voyage scolaire à COCICO concernant trois classes de l'école primaire.

Ce voyage, organisé par les enseignants de l'école primaire aura lieu du 7 au 11 mars 2011 au cirque équestre de COCICO à Charny dans l'Yonne.

Le voyage comprend le transport et un hébergement en pension complète durant 5 jours. Le coût total du projet est de **14 813 €**, à savoir 14 475 " pour l'hébergement et 338 " pour le transport.

Il sera financé pour 6 300 " par la commune, 5940 " par les familles à raison de 110 " par enfant, 1 286 " par l'association « la main levée » et 1 287 " par l'association Les copains des mômes.

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses présents et représentés,

**AUTORISE**, le maire ou son représentant à signer la convention à passer avec la ferme équestre de COCICO pour ce voyage,

**SOLLICITE** une participation de l'association La main levée de 1 286,00 " et une participation de l'association Les copains des mômes de 1 287,00 "

**FIXE** la participation des familles à 110 " uros, payables en 3 fois (émission des titres de recettes : 40 " en février, 40 " en mars et 30 " en avril) pour les familles qui ne pourraient pas régler en une seule fois

**DIT** que la commune s'engage à financer ce voyage pour un montant de 6300 "

**DIT** que les crédits relatifs à ce séjour seront inscrits au budget primitif 2011.

**Délibération n°2011/06 : Dissimulation des réseaux basse tension, éclairage public et télécommunication quartiers Saint André et Les Jardins.**

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2009/96 en date du 16 décembre 2009, il a été décidé d'accepter les devis pour les travaux de dissimulation des réseaux

basse tension, éclairage public et télécommunication quartier Saint-André et les Jardins.  
Le plan de financement était établi de la manière suivante :

-	<b>1<sup>ère</sup> tranche : quartier Saint André</b>	
	➤ coût total des travaux TTC	145 946,06 Ö
	➤ A la charge du Syndicat 890.20 ÖTTC	103
	➤ A la charge de la commune TTC	42 055,86 "
-	<b>2<sup>ème</sup> tranche : quartier les jardins</b>	
	➤ coût des travaux 482.37 ÖTTC	171
	➤ A la charge du syndicat TTC	122 017,96 Ö
	➤ A la charge de la commune TTC	49 464,71 "

Par conséquent, le syndicat a commencé l'étude par la 1<sup>ère</sup> tranche (le quartier Saint-André).

Mme le Maire rappelle que dans le cadre de « c%ur de village + » la réhabilitation du bâtiment place de l'Église en deux logements et une salle d'exposition est en cours et qu'il a également été prévu l'aménagement de cette place et de ses abords.

De ce fait, considérant que le budget des tranches 1 et 2 inscrits sur 2010 et sont reportés pour 2011, Madame le maire propose de demander au syndicat de faire également pour l'année 2011, l'étude et les travaux de la tranche n° 2 . Quartier des Jardins.

Après avoir entendu les explications de Mme le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

**DECIDE** de demander au Syndicat d'Électrification de réaliser l'étude et les travaux de la tranche 2 . quartier des Jardins afin que les travaux des deux tranches soient réalisées cette année.

**AUTORISE** la commune à verser sa participation au syndicat

**DIT** que les crédits étaient inscrits au budget 2010 et seront reportés au budget 2011

Monsieur Patrice GUET rejoint l'assemblée.

### **Délibération n°2011/07 : Abandon gratuit d'une partie de la voirie et des parties communes de l'Impasse de l'Ormée**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 1985, les copropriétaires du lotissement de l'Ormée ont demandé que la voirie ainsi les parties communes soient repris dans le domaine communal. Le conseil municipal avait demandé que la voirie et les trottoirs soient remis en état. Les différents propriétaires ont participé financièrement à cette remise en état.

En 1986, une enquête publique a été réalisée. Le commissaire enquêteur ainsi que l'ingénieur des TPE (Direction Départementale de l'Équipement) ont émis un avis favorable et le Conseil Municipal en date du 26 janvier 1987 a adopté le classement de la voirie et des parties communes dans la voirie communale. Mais il s'avère que l'acte notarié d'abandon n'a pas été réalisé.

Maître CHANTIER est saisi de la vente de la propriété de M. Dany MINAT située Impasse de l'Ormée et propose au Conseil Municipal l'abandon gratuit du 1/9<sup>ème</sup> de la voirie cadastrée AL 270 ainsi que de la AL 271 et précise qu'un acte de cession gratuite par les différents copropriétaires au profit de la commune devra être rédigé.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
Dont Mademoiselle Gwenaëlle RAVAUT, Monsieur Eric MICHEL, Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX, Mademoiselle Stéphanie GAUDIER, Monsieur Pierre HERMETEY, Monsieur Jacques SATRE, Monsieur Eric LENOIR, Monsieur François BELARGENT se sont abstenus,

**DECIDE** d'accepter l'abandon gratuit du 1/9<sup>ème</sup> de la voirie cadastrée AL 270 et de la AL 271

**DEMANDE** à Maître Hervé CHANTIER de rédiger l'acte de cession gratuite par les différents copropriétaires de la voirie et des parties communes

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les actes ci-dessus désignés  
**DIT** que les crédits destinés aux frais de l'acte de cession gratuite par les différents copropriétaires seront inscrits au budget primitif de l'année 2011.

Après avoir débattu de la volonté de conventionner les logements du bâtiment de la place de l'église en logements sociaux, les élus se sont positionnées contre, il n'y aura donc pas de demande de subventionnement auprès de la DDT dans ce cadre.

#### **Délibération n°2011/08 : Cœur de village : Logements place de l'Église, retrait de la demande d'aide au conseil régional**

Madame le maire rappelle le projet global de l'opération Cœur de village.

La municipalité réhabilite un bâtiment communal et se dote grâce à cette opération, au rez de chaussée, d'une salle polyvalente à vocations culturelle, sociale et touristique. Elle souhaite réaliser dans les deux étages deux logements sociaux, pour attirer, si possible, une population jeune en mesure de favoriser la natalité en baisse et de maintenir les effectifs scolaires.

La demande en logements sociaux est, par ailleurs, importante dans la banlieue auxerroise et Gurgy n'est située qu'à 10 kilomètres du centre du chef-lieu départemental. De plus, le bourg est entouré de zones commerciales et artisanales importantes et en pleine extension à forte concentration de main d'œuvre recherchant des locations en adéquation avec des salaires peu élevés.

Deux appartements seraient réalisés en maîtrise d'ouvrage par la municipalité et en maîtrise d'œuvre par le cabinet d'architecture BRANCHU, d'Auxerre.

Le logement du 1<sup>er</sup> étage, de type T4, a une superficie de 93 m<sup>2</sup>, le second, au-dessus, de type T3 s'étend sur 62.78 m<sup>2</sup>.

**Coût estimatif travaux: 188 351,10 TTC, soit 157 484,20 ÖHT**

Le coût global de cette opération est de **157 484,20 ÖHT**.

Madame le maire propose le plan de financement pour cette opération de la manière suivante :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT
Travaux	<b>141 877,66 ÖHT</b>	<b>169 685,68 "</b>	<b>Subvention</b>	
Coût maîtrise d'œuvre	<b>15 606,54 ÖHT</b>	18 665,42	Conseil Régional (Opération Cœur de village + 30 %)	47 245,26 "
			<b>Autofinancement</b>	110 238,94 "
<b>TOTAL</b>	<b>157 484,20 Ö</b>	<b>188 351,10 Ö</b>	<b>TOTAL</b>	<b>157 484,20 Ö</b>

Considérant la décision de la commission du conseil régional en date du 18 octobre 2010 et la convention signée par ce dernier

Le dossier de demande d'aide concernant la réhabilitation du bâtiment pour la réalisation de ces logements a été transmis auprès des services du conseil régional.

Après une première analyse technique des documents, préalable au passage en commission, le service a émis les réserves suivantes :

- Pour que le dossier soit éligible, il est impératif que les logements bénéficient d'un mode de chauffage autre qu'électrique, en effet le règlement des projets « Cœur de village plus » excluant les projets de réalisation de logements avec un chauffage exclusivement électrique. C'est pourquoi le plan de financement est revu avec une hausse de 22 000,00 " .
- Le fait de proposer un chauffage gaz permet donc de répondre à ce critère mais a pour conséquence de faire diminuer le pourcentage d'aide de 10 % du fait que le projet ne répond plus au critère de qualité environnementale. Le pourcentage de subvention passe de 40 à 30%.
- Ensuite, le choix de réaliser des logements sociaux implique que les logements soient conventionnés. Le conventionnement s'obtient après un dépôt de dossier auprès de la direction départementale des territoires. Le délai d'obtention du conventionnement est de un mois.
- D'autre part, dans le lot travaux, nous n'avions pas retenu de chauffagiste et donc devrions relancer une consultation dans les cas d'un choix d'une installation gaz.

Après avoir exposé ces différents points, Madame le maire remarque que, même dans la mesure où l'ensemble du dossier serait éligible, la commission d'attribution des aides du conseil régional se tenant en mars, nous n'aurons aucune certitude sur l'octroi de la subvention avant deux mois.

Enfin, le bénéfice de l'indemnité d'assurance suite au sinistre du bâtiment en 2006 est lié aux délais de réalisation et expire en mai, les entreprises ont quasiment terminé la tranche ferme et sont encore sur place, la réalisation des logements devient donc urgente.

Après avoir entendu l'ensemble de ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DEMANDE** le retrait de ce projet de coopération « Cœur de village plus »,

Madame le maire remercie le personnel des ateliers municipaux pour le travail réalisé depuis ce début d'année sur la voirie communale.

M. Eric MICHEL regrette la taille des tilleuls qui étaient rue du château. Madame le maire souligne que des administrés se plaignaient régulièrement des chutes de branches et du danger que représentaient ces arbres pour eux. Elle ajoute que l'entreprise sollicitée a statué sur la nécessité de couper ces arbres.

M. MICHEL indique que le bois de coupe des arbres en question a été mis à la décharge et que c'est aberrant pour une commune qui se dit soucieuse de l'environnement.

Madame le maire lui confirme qu'il sera mandaté sur l'entretien du ru de Sinotte et sur les affouages. Elle demande à M. MICHEL de lui transmettre l'étude qu'il avait déjà évoquée sur le compostage.

Madame Stéphanie MULLER informe que l'association des majorettes prépare le festival qui aura lieu le 26 juin 2011. L'association recherche des bénévoles et invite toutes les personnes volontaires à assister aux réunions de préparation. Madame MULLER rappelle que 10 clubs participeront avec chacun 20 à 30 majorettes. Elles apporteront très prochainement en mairie le parcours. Mme le maire ajoute que la fanfare de Mont Saint Sulpice participera à l'évènement.

Monsieur Eric MICHEL remarque que l'entretien du barrage d'écroutement est à la charge de la commune et que la grille est actuellement aux trois quarts obstruée, que les poubelles communales ne sont plus attachées, que les travaux de Néron ont commencé

et que le chemin de Chemilly est dégradé. Il s'interroge sur les modalités de la convention signée avec Eurovia et demande si l'entretien des voies empreintées est bien prévue. Il ajoute que le busage reste à réaliser.

Monsieur Cyril CHAUVOT informe que la formation du personnel municipal à l'utilisation de la sonorisation du foyer a eu lieu le vendredi 21 janvier 2011. Il faudra mettre en place une procédure d'utilisation et donner le numéro de Cyril à chaque locataire.

Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX souligne le problème de chauffage du foyer et demande qu'un courrier soit fait aux techniques maintenances pour qu'ils nous fournissent une procédure d'utilisation du chauffage. Il fait remarquer qu'il n'y aura pas de Gurgy Infos ce mois-ci car aucun article ne lui a été transmis. Madame le maire ajoute qu'avec la diffusion récente du bulletin, cela semble cohérent.

Monsieur Cyril CHAUVOT remarque que les horaires de la poste ne sont pas les mêmes que ceux de la mairie et que cela pose des problèmes de compréhension de la part des utilisateurs. Madame le maire propose de porter une réflexion globale sur les horaires d'ouverture.

Mademoiselle Stéphanie GAUDIER annonce que la prochaine commission finances aura lieu le jeudi 24 février à 18h.

Madame Magali COUM rappelle que la commission famille se tiendra le 26 janvier. Elle évoque la remise en cause de la semaine de 4 jours par l'éducation nationale. Le PRJ fonctionne très bien. L'ouverture les lundi et mardi de l'aide aux devoirs s'est élargie avec des jeunes qui viennent simultanément pour l'accueil du PRJ, des courriers vont donc être transmis pour recadrer l'utilisation des périodes d'ouverture à l'aide aux devoirs. Les activités des samedi vont être remise en place avec des créneaux d'ouverture par tranche d'âge.

Monsieur Jacques SATRE annonce que des devis ont été demandés concernant la maintenance des installations de chauffage de l'ensemble des bâtiments.

Monsieur Patrice GUET confirme que des administrés se plaignent de la détérioration des chemins d'accès aux étangs dans le cadre des travaux en cours sur Néron.

Monsieur Eric LENOIR n'est pas satisfait de la qualité des routes de la commune. Jacques SATRE insiste sur l'intérêt qui doit être porté sur les programmes de rénovation de voirie.

Monsieur François BELARGENT transmet les regrets de l'association de théâtre qui a loué le foyer le week-end dernier qui a constaté l'absence de plus lors de la représentation. Mademoiselle Karine CHAUFFOUR ajoute qu'elle était seule représentante de la municipalité lors du dernier loto.

Mademoiselle Karine CHAUFFOUR alerte sur l'enfouissement de pneu sur une parcelle de la SAFER.

Monsieur Eric MICHEL remarque que des pots ont été déposés à la décharge tout comme au cimetière en même temps que les déchets verts. Il faut revoir l'affichage pour les utilisateurs soient plus disciplinés.

Madame le maire annonce que le prochain conseil municipal se tiendra le 31 mars 2011 et que le pré-conseil aura lieu le 17 mars 2011

**la séance est levée à 21 H 45**

<b>Étaient présents</b>	<b>X</b>	
BELARGENT François	X	
BERGER Aurélie	X	
CAISSE Karine		
CAUCHOIS Laurent		
COUM Magali	X	
CHAUFOUR Karine	X	
CHAUVOT Cyril	X	
DOUGY Didier		
GAUDIER Stéphanie	X	
GUET Patrice	X	
HERMETEY Pierre	X	
KURTZ Caroline	X	
LENOIR Eric	X	
LIVERNEAUX Jean-Luc	X	
MICHEL Eric	X	
MULLER Stéphanie	X	
RAVAUT Gwenaëlle	X	
SATRE Jacques	X	
SUCHETET Franck		